



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil



Vous accueillez du public ? Rendez vos lieux plus accessibles avec le soutien financier de l'État.

L'accessibilité est une **obligation légale**. En rendant vos locaux accessibles, vous améliorez l'accueil de tous vos visiteurs — tout en bénéficiant d'une **aide financière de l'État**.



Jusqu'à **24.000 € d'aides** pour financer 50 % des coûts :
Travaux, conseils, expertises



Bâtiment existant ? Votre dossier doit être déposé au plus tard le **1^{er} juillet 2028** sur **MyGuichet.lu**. Les travaux doivent être terminés avant le **1^{er} janvier 2031**.



Plus d'informations:
accessibilite.lu

